

Conseil Scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Recommandations Concernant la Politique de Site

Contexte

- Livret joint -

La question de la **politique de site** a été abordée, en s'appuyant à la fois sur l'analyse de textes relatifs à ce sujet, via l'audition d'acteurs internes et externes au CNRS (à travers des séminaires lors de nos réunions plénières ou d'interviews informelles de directeurs d'unités, de présidents de Comue ou d'Universités), mais aussi grâce à une enquête auprès de l'ensemble des directeurs d'unités CNRS relevant des trois sections principales de l'INSIS (sections 8, 9 et 10).

L'ensemble des analyses ainsi que les résultats de l'enquête « La politique de site au prisme des Unités INSIS » réalisée en 2017 auprès de la communauté sont reportés dans le livret joint, qui est à la base des 4 recommandations proposées à l'INSIS.

Recommandations du CSI INSIS

1. Insuffler une vision nationale dans la politique de site

Le Conseil Scientifique de l'INSIS recommande que le CNRS et plus spécifiquement l'INSIS, compte tenu de son caractère intégrateur de compétences et créateur de connaissances potentiellement valorisables :

- **favorise la mise en œuvre de la politique nationale du CNRS** sur l'ensemble des sites où il est présent, en s'appuyant sur des représentants de la direction nationale de l'organisme et sur les Directeurs d'Unités,
- **construise**, sur chacun de ces sites, **une stratégie de recherche partagée** par l'ensemble des acteurs, ces stratégies devant être rendues publiques.

2. Articuler la politique de site avec la stratégie nationale du CNRS

Le Conseil Scientifique de l'INSIS recommande à l'INSIS de **maintenir son rôle de coordination au niveau national** et de veiller à la qualité scientifique sur tous les sites.

En particulier -

- La stratégie scientifique de l'INSIS doit **construire une complémentarité de toutes les forces nationales** via la création de GdR, Fédérations ou autres instruments nationaux portés par le CNRS.

- Le CS de l'INSIS recommande de **soutenir la qualité scientifique** des travaux faits dans toutes ses Unités et de **ne pas abandonner celles des « petits sites » aux seules politiques locales.**

- De façon plus globale, le Conseil Scientifique de l'INSIS recommande à la direction du CNRS et aux instances de gouvernance de l'organisme –

3. Convoquer des assises du CNRS

Le Conseil Scientifique de l'INSIS constate une forte évolution du système d'Enseignement Supérieur et de Recherche français au travers notamment de la création d'un nombre limité de grandes Universités de recherche. Ces évolutions questionnent le rôle que tiendra le CNRS dans ce nouveau paysage.

Le CS de l'INSIS recommande au Conseil Scientifique du CNRS ou à la coordination de l'ensemble des instances du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), la C3N, **d'engager une réflexion avec l'ensemble des Unités CNRS**, sur le rôle et la place de l'organisme dans une stratégie française aujourd'hui dominée par une vision par site.

Danièle ESCUDIÉ
Présidente du CSI INSIS

Recommandation adoptée le 09 juillet 2018
19 votants : 18 pour, 0 abstention, 1 contre

Destinataires :

- M. Antoine Petit, Président Directeur Général du CNRS
- M. Alain Schuhl, Directeur Général Délégué à la Science
- M. Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique
- M. Olivier Coutard, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves Marzin, Directeur Scientifique de l'INSIS
- M. Jean Noel Verpeaux, Directeur de la DASTR
- Mmes & Mr. les Directeurs d'Instituts
- Mmes & Mr. les Présidents de CSI
- Mme Laurence Pruvost, Présidente de la section 4
- M. Pierre-Olivier Amblard, Président de la section 7
- M. Claude Amra, Président de la section 8
- Mme Brigitte Bacroix, Présidente de la section 9
- Mme Françoise Massines, Présidente de la section 10
- Mme Monique Bernard, Présidente de la section 28
- M. Florian Lesage, Président de la CID 54